



Ecole Sainte Marie

15 Bd Victor Hugo -84500 Bollène

Tél : 04.90.30.44.98

Courriel : saintemarie84500@orange.fr

LES REGLES DE VIE DE LA CANTINE et DE LA GARDERIE

Le service de restauration de l'école Sainte Marie ainsi que les services de garderie sont des services rendus aux familles qui travaillent. Ils sont de ce fait **facultatifs et non obligatoires**. Leur mission première est de pouvoir accueillir les enfants dans un lieu sécurisé et dans une atmosphère conviviale.

Le fonctionnement de la cantine

Les objectifs principaux de la cantine :

- s'assurer que les enfants prennent leur repas.
- créer les conditions pour que la pause méridienne soit agréable,

Attention ! Aucun médicament ne peut être accepté et donné dans le cadre de la cantine. Sur autorisation, les parents pourront venir donner le médicament en début de repas.

LES REGLES DE VIE A LA CANTINE

Article 1-Quand je rentre dans la cantine, je ne cours pas, je m'installe calmement à une table.

Article 2-Quand je mange, je ne joue pas avec la nourriture.

Article 3- Pendant le repas, je ne crie pas, je parle normalement.

Article 4-Quand j'ai besoin de quelque chose (pain, eau, nourriture), je le demande poliment en n'oubliant pas de dire « s'il te plaît » et « merci » et en attendant patiemment mon tour.

Article 5-Pendant le repas, je n'embête pas mes voisins, je respecte le personnel de service.

Article 6-Pendant le repas, je goûte à tout ce qui est servi dans mon assiette. Si je demande une part supplémentaire, je ne gaspille pas la nourriture, je finis mon assiette.

Article 7-Au moment de débarrasser les tables et au moment du dessert, je fais le silence.

Article 8-Je sors de la cantine calmement, sans courir, ni crier.

Le fonctionnement de la garderie

Les objectifs principaux de la garderie :

- s'assurer que les enfants goûtent et aient un temps de repos avant de commencer les devoirs.
- créer les conditions favorables pour que les enfants puissent commencer leurs devoirs de façon autonome.

Attention, LA GARDERIE N'A PAS POUR OBJECTIF DE TERMINER les devoirs ou de les réciter. Il appartient à chaque parent de contrôler ce qu'il reste à faire, ainsi que la récitation des leçons.

Les règles de vie de la GARDERIE

Article 1-La garderie est un endroit calme : je ne me fais pas remarquer par mon comportement.

Article 2-Je dois obéir à la personne qui est responsable de moi pendant le temps de la garderie.

Article 3-Je dois avoir toutes mes affaires pour les devoirs.

Article 4-Je ne dois pas retourner en classe chercher des affaires oubliées, même avec mes parents.

Article 5- A la garderie, je ne crie pas, je parle normalement.